

“Premier avortement en Irlande” : c'était bien une désinformation

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 3 septembre 2013



Ainsi que je l'écrivais [ici](#) le 25 août, il n'a pas eu en Irlande un « premier avortement légal » sous le régime de la nouvelle loi. La fausse information répétée en boucle par les médias internationaux, reprenant un article publié à la une du *Irish Times*, a été démentie par le quotidien en question qui se trouve désormais sous le coup d'interrogations de la part des spécialistes des médias, qui soulignent d'ailleurs le côté insuffisant du rectificatif publié modestement en pages intérieures.

L'hôpital en question, le National Maternity Hospital, avait déjà été [contacté](#) par le commissaire irlandais à la Protection des données à la suite de publication de détails confidentiels relatifs au dossier de cette mère qui avait perdu ses deux jumeaux à la suite d'une septicémie en juillet

Désormais, c'est un avocat de Dublin, Simon McGarr, spécialiste de la presse, qui interpelle le directeur de la rédaction de l'*Irish Times*, Kevin O'Sullivan, sur la manière dont cette publication

de détails confidentiels d'un dossier médical s'est produite. Car le National Maternity Hospital affirme clairement qu'il n'y a pas eu d'avortement dans le cas rapporté comme tel par le quotidien – et encore moins d'avortement dans le cadre de la nouvelle loi qui vient d'être votée, puisque la loi n'est pas encore applicable en l'état.

Tout le monde est donc aujourd'hui d'accord en Irlande pour dire qu'en se voyant contrainte de provoquer prématurément la naissance des jumeaux attendus par une patiente menacée de mort par sa septicémie, alors même qu'ils n'avaient pas de chance de survivre en dehors du sein maternel, n'est pas un avortement direct; n'est pas un acte recherchant délibérément la mort des enfants à naître. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, qui impose de tout faire en toutes circonstances pour préserver la vie de tous les patients en cause – les mères et les enfants à naître – c'était un acte légal.

Simon McGarr souligne cependant que les excuses publiées quelque part au milieu d'une édition de la semaine dernière par *The Irish Times* sont « confuses » et insuffisantes, et auraient dû figurer en bonne place dans l'une des quatre premières pages pour répondre aux obligations de la presse.

« Il appartient maintenant au journal d'expliquer combien tout cela a pu se produire », affirme-t-il, ajoutant que la publication de détails confidentiels, fussent-ils vrais, n'était pas « dans l'intérêt du public » comme l'avait assuré dans un premier temps le directeur du quotidien pour sa défense.

Un porte-parole du directeur a déclaré que Kevin O'Sullivan ne s'exprimera plus sur cette affaire.

La presse internationale non plus d'ailleurs. On cherche en vain un rectificatif dans les médias français qui avaient rapporté la fausse information en se félicitant presque de la nouvelle répandue par *The Irish Times*. Et notamment dans [Le Monde](#)

• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)



[S'abonner à un flux](#)

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)